EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 14 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 21

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

A ce jour, il est rappelé que le reste à répartir de la ligne budgétaire 2014 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement alloué à des associations à caractère social est de 2 560 euros et le reste à répartir de la ligne budgétaire 2014 pour l'ensemble des subventions exceptionnelles alloué à des associations à caractère social et à caractère santé est de 9 744 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire pour les associations travaillant dans le domaine social, il vous est demandé de bien vouloir examiner les dossiers suivants et de proposer pour chacun un montant de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014.

Subvention de fonctionnement

Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance

L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance adhère à la Fédération Nationale des Associations Départementales d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat, reconnue d'utilité publique.

Cette association a pour but de participer à l'effort d'insertion sociale de ses adhérents et de ceux qui ont ou auraient qualité pour le devenir, ceci principalement :

- en recherchant par son action, avec différents partenaires, à favoriser leur insertion ;
- en défendant et représentant leurs intérêts devant l'opinion et les pouvoirs publics ;
- en mettant en œuvre tous les moyens socio-éducatifs favorables à leur promotion intellectuelle et sociale ;
- en offrant un lieu de rencontre et d'amitié à ceux qui ont été privés de l'existence d'une famille ;
- en les aidant dans leur établissement ou les situations difficiles pour l'octroi de prêts d'honneur, secours d'urgence, dots et primes diverses

prolongeant et complétant ainsi l'action du Service Départemental de l'Aide Sociale à l'enfance.

Le budget prévisionnel est de 80 300 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 700 euros et une subvention de fonctionnement complémentaire de 100 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 800 euros à l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance, au titre de l'année 2014.

Subventions exceptionnelles

École de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la région Parisienne

L'association École de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la région Parisienne est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901 affiliée à la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles reconnue d'utilité publique.

Leur École, située à Paris, a pour mission d'éduquer et de remettre gratuitement des chiens devant servir de guides aux personnes aveugles et malvoyantes. Les déficients visuels qui bénéficient de leur soutien sont en grande majorité des personnes qui travaillent ou étudient.

En 2013, ils ont remis un chien guide d'aveugles à Monsieur DE GOER domicilié à Clermont-Ferrand.

L'association demande une subvention d'un montant de 15 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association École de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la région Parisienne, au titre de l'année 2014.

Chom'Actif

L'association Chom'Actif se donne pour but de rechercher et de mettre en œuvre les moyens d'une solidarité entre chômeurs et actifs.

Cette association nous fait part que la plupart des contacts entre les usagers et les professionnels du social se font par téléphone. Compte tenu du faible niveau de revenu de ces personnes, elles préfèrent venir téléphoner chez eux où elles peuvent bénéficier gratuitement des autres services comme le photocopieur, Internet, et/ou une collation dans un cadre convivial. Jusqu'à présent, ils l'assuraient grâce au bénévolat et une aide financière du Mouvement National des Chômeurs et Précaires dans le cadre d'une dotation nationale de Pôle Emploi aux associations de chômeurs du réseau. Mais face à l'affluence et aux demandes en augmentation constante, ils ne sont plus en mesure, actuellement, de continuer à répondre efficacement aux nombreuses sollicitations de certains habitants de Clermont-Ferrand, notamment ceux résidants dans le quartier de la gare. Cette action s'intitule «Accueil, Médiation, Urgence».

Le coût est de 7 000 euros.

Au regard du coût du projet, l'association sollicite une subvention d'un montant de 3 500 euros.

Il est à noter que cette association n'a pas perçu au titre de l'année 2013 de subvention exceptionnelle.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 900 euros à Chom'Actif, au titre de l'année 2014.

Association d'Action Sociale CE / CLER

L'association d'Action Sociale CE / CLER, créée en juin 1994, a pour but de faciliter l'insertion sociale et professionnelle. Elle gère à cet effet plusieurs dispositifs :

- un accueil et un hébergement, notamment dans les situations d'urgence. Sont ainsi ouverts, entre autres, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, un accueil de nuit, une Maison relais et un hébergement d'urgence des demandeurs d'asile ;

- la mise en place d'un soutien et d'un accompagnement social afin d'amener les personnes concernées vers l'autonomie ;

- le développement d'actions destinées à favoriser l'adaptation à la vie active, l'insertion sociale et professionnelle.

L'association souhaite offrir à ses résidents et leurs enfants un atelier théâtre forum et clown, animé par l'association Ficelle et Compagnie.

Le coût est de 2 800 euros.

Au regard du coût du projet, l'association sollicite une subvention d'un montant de 2 000 euros.

Il est à noter que cette association n'a pas perçu au titre de l'année 2013 de subvention exceptionnelle.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'association d'Action Sociale CE / CLER, au titre de l'année 2014.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 novembre 2014

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et
à l'Action Sociale,

Nicaise JOSEPH.